



MILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....31  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur WOHREL**

**Délibération numéro :**  
**2020/106**

**Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Millau et l'Association des Charmettes pour 2020-2021. Accueil des résidents des Charmettes au Musée de Millau et des Grands Causses et sur le site archéologique de la Graufesenque**

**ETAIENT EXCUSES :** Martine MANANET, Bouchra EL MEROUANI, Charlie MEDEIROS, Bérénice LACAN

**PROCURATIONS :** Martine MANANET pouvoir à Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI pouvoir à Patrick PES, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 30 juillet 2020, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 17 juillet 2020

La Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Considérant la volonté de poursuivre l'accueil des publics en situation de handicap au Musée de Millau et des Grands Causses et sur le Site archéologique de la Graufesenque après deux années scolaires de fonctionnement, très positives.

Considérant la volonté de l'Association des Charmettes de reconduire ce partenariat, pour développer chez les personnes en situation de handicap, leur sensibilité à l'art et au patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel, leur créativité, leur imagination, leur curiosité, leur goût de l'échange, leur esprit critique et leur sens de la vie en société.

Considérant le projet d'accueil de personnes en situation de handicap élaboré par le Service éducatif du Musée et du Site archéologique de la Graufesenque de la Ville de Millau en collaboration avec les éducateurs de l'Association des Charmettes.

Considérant qu'afin de mettre en œuvre ce projet, la présente convention a pour but de préciser les caractéristiques des séances de la saison 2020-2021 sur le plan pédagogique, administratif et financier pour un montant annuel de 450€ TTC.

Cette convention, établie à partir du 1er octobre 2020, pour une durée d'un an, permettra au Musée et au Site archéologique de la Graufesenque d'accueillir des résidents du Foyer de Vie et de l'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes des Charmettes dans le cadre du projet pédagogique proposé en Annexe A.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
2. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,
3. d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

